

Juin 2025

Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand-Est
Maison Régionale des Sports de Lorraine
13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
03.83.18.87.77
<http://large.athle.fr/>



LA LETTRE JURIDIQUE DE LA Ligue d'Athlétisme du Grand-Est

Actualités juridico-sportives à destination des
acteurs de l'athlétisme au sein de notre Ligue.



SOMMAIRE



- **DOSSIER:** Stages d'été, la méthode à suivre pour une organisation sereine.



- **LES INFOS JURIDIQUES:** Formation obligatoire dans le cadre des subventions ANS



- **LES INFOS ATHLE:** Relevé de décisions du bureau fédéral sur l'implantation des Championnats de France 2025/2026



- **LA QUESTION DES CLUBS:** Photos d'athlètes et droit à l'image



DOSSIER: Stages d'été, la méthode à suivre pour une organisation sereine.

La période estivale est parfois préconisée par les associations pour organiser des stages et rassemblements. Petit rappel des points de vigilance.

Le stage est-il considéré comme une activité régulière du club ou un accueil collectif de mineurs?

S'il s'agit d'un rassemblement ou stage sans hébergement par le club et pour les adhérents alors on peut considérer que cela relève des activités classiques du club et dans ce cas là, il n'y a pas de démarches particulières.

En revanche si le stage est ouvert à des non licenciés, s'il dure plus de 5 jours ou s'il concerne plus de 7 mineurs alors il peut relever de la réglementation « Jeunesse et sport ». Dans ce cas, une déclaration auprès de la SDJES peut être obligatoire.

[Voir ici la fiche complète sur l'accueil collectif de mineurs.](#)

Quels encadrants sont habilités à intervenir?

Les encadrants rémunérés doivent être titulaires d'une carte professionnelle à jour. Concernant les bénévoles, la FFA n'impose pas de diplôme mais il est plus que recommandé d'avoir des bénévoles qualifiés ou compétents. Un référent sécurité peut aussi être désigné.

On conseille également de disposer d'une attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour le stage.

Quels documents doit-on préparer?

- Fiche d'inscription individuelle précisant dates, horaires, lieu, encadrants, activités, repas éventuels...
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs
- Fiche sanitaire ou a minima il doit y être mentionné les allergies, les traitements médicaux etc
- Les personnes autorisées à récupérer l'enfant (pour les mineurs)

Un petit point de vigilance sur le respect de la vie privée

On peut préciser dans le document d'inscription si des photos/vidéos seront prises et diffusées (avec une case permettant le consentement ou non).

LES INFOS JURIDIQUES: Formation obligatoire dans le cadre des subventions ANS

Depuis plusieurs années, l'ANS dispose d'un dispositif d'aide à l'emploi dans le domaine du sport. Ce soutien sera poursuivi en 2025.

Les associations éligibles sont notamment celles affiliées à des Fédérations sportives agréées qui souhaitent recruter un professionnel.

Parmi les conditions pour bénéficier de ces subventions, il faut fournir un certain nombre de documents obligatoires. Si la subvention est acceptée alors, il faut également fournir des plans de formation. Jusqu'à présent, rien ne change par rapport au dispositif mis en œuvre depuis plusieurs années déjà.

Cependant, à partir de 2025: **le plan de formation devra obligatoirement inclure une formation de sensibilisation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport.**

Plus d'informations ici: <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-Engagement-Sports-JES/Sports/Subventions-soutien-a-l-emploi-sportif-ANS>



LES INFOS ATHLE: Relevé de décisions du bureau fédéral sur l'implantation des Championnats de France 2025/2026

Plusieurs dates et implantations de Championnats de France 2025/2026 ont déjà été validées et diffusées par la FFA:

Championnat	Date(s)	Lieu
Championnats de France masters des 10 km marche	14/09/2025	Juvaincourt
Championnat de France de semi-marathon	14/09/2025	Vannes
Challenge national des Ligues à la Marche	05/10/2025	Gien
Coupe de France	11-12/10/2025	Blois
Championnats Interclubs N1 AVENIR (U18/U20) et U18/U20/U23	19/10/2025	Grenoble
Championnat Interclubs N2 AVENIR (U18/U20) et U18/U20/U23	19/10/2025	Saint-Renan
Championnat de France des 5km	26/10/2025	À Définir
Championnats de France des épreuves combinées en salle et Championnat de France de marche en salle	07-08/10/2025	À Définir
Championnats de France en salle 2026 des Espoirs et Nationaux	13-14/02/2026	Nantes
Championnats de France en salle masters	13-15/02/2026	Saint-Brieuc
Championnats de France des lancers hivernaux + poids U18/U20/U23/Nationaux	20-22/02/2026	À Définir

Championnat (suite)	Date(s)	Lieu
Championnats de France en salle U18-U20	21-22/02/2026	Val de Reuil
Championnats de France élite en salle	28/02 – 01/03/2026	À Définir
Championnats de France grand fond de marche	28/02 – 01/03/2026	Bourges
Championnats de France de cross-country	07-08/03/2026	À Définir
« Festi marche » - Championnats de France de marche 20-35km, Championnat de France de marche nordique et critérium des Jeunes à la marche	15/03/2026	À Définir
Championnats de France de trail	29/03/2026	Mont-Ventoux
Championnats de France des 24 heures	04-05/03/2026	Tullins
Championnats de France du 10 000m	25/04/2026	À Définir
Championnats de France des 10km	10/05/2026	Troyes
Finale nationales Equip'athlé Jean Paul Bourdon	23-24/05/2026	À Définir
Championnat de France masters	11-13/06/2026	À Définir
Championnat de France des épreuves combinées	03 – 05/07/2026	À Définir
Finale nationale des Pointes d'or et Challenge relais 8228	04-05/07/2026	À Définir
Open de France	11-12/07/2026	À Définir
Coupe de France estivale des ligues U16	14/07/2026	À Définir
Championnats de France AVENIR	17-19/07/2026	À Définir
Championnats de France Elite	24-26/07/2026	À Définir



LA QUESTION DES CLUBS: Photos d'athlètes et droit à l'image

Notre club réalise des photos de nos athlètes lors des compétitions auxquelles ceux-ci participent. Les photos sont ensuite diffusées sur le site de notre club. Sommes-nous autorisés à le faire?

Rappel sur le cadre législatif général: **toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image**. Pour publier une photo ou une vidéo où un licencié est **identifiable directement** alors le club doit obtenir le **consentement** de la personne (ou celui de ses représentants légaux s'il est mineur).

Source: article 9 du Code civil et RGPD (lorsqu'un traitement par fichier ou base de données est utilisé).

Ce qu'il est conseillé...

1. Recueillir le consentement écrit clair et spécifique, dès l'inscription du licencié (via le formulaire d'adhésion par exemple).
2. Préciser les supports de diffusion concernés (site internet, réseaux sociaux, affiches etc.)
3. Prévoir une case par support pour renforcer la clarté du formulaire
4. Conserver le document (scan ou original dans un dossier spécifique)
5. Informer et respecter sur le droit au retrait: à tout moment le licencié peut changer d'avis.

Ce qu'il faudrait éviter...

- Publier des images sans l'autorisation formelle des parents
- Utiliser des images prises lors d'une compétition sans une autorisation globale
- Réutiliser d'anciennes images sans s'assurer que le consentement est encore valable.

Exemple de clause pouvant être incluse dans le bulletin d'adhésion: "J'autorise le club [Nom] à utiliser, à titre gratuit, les images me représentant (ou représentant mon enfant mineur) dans le cadre de ses activités, sur les supports suivants : [liste à cocher]. Cette autorisation est révocable à tout moment sur simple demande écrite."

SOURCES

Ce document a été établi en l'état de la législation et de la jurisprudence actuelles. Sachant que des revirements de jurisprudence sont toujours possibles et que la législation peut évoluer, les informations issues de ces documents ont un caractère informatif. La Ligue ne saurait être tenue responsable de l'utilisation de ces informations.

- <https://www.athle.fr/>
- [calendrier_2026.pdf](#)
- [Article 9 - Code civil – Légifrance](#)
- <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-Engagement-Sports-JES/Sports/Subventions-soutien-a-l-emploi-sportif-ANS>

Axelle PICARD

Titulaire du Master 2 Professions juridiques du Sport de l'Université de Bourgogne

Juriste au sein de la LARGE

Contact: apicard@athlelarge.fr